

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 11 octobre 2022

Délibération
n° CA 2022 - 109

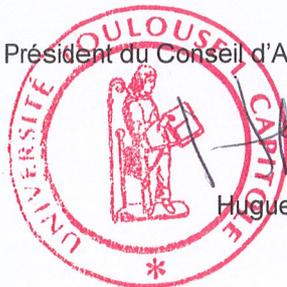
approuvant la signature de l'avenant n°2 à la convention d'application
entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM)
et l'École Supérieure de la Banque

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712.3,

Article unique

Le conseil d'administration approuve la signature de l'avenant n°2 à la convention d'application entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse-TSM) et l'École Supérieure de la Banque, sur le diplôme de licence professionnelle mention assurance, banque, finance, annexé à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration



Hugues KENFACK

**Avenant n°2 à la Convention d'application Licence signée en date du 03 novembre 2021
dans le cadre de la convention cadre de partenariat en date du 03 novembre 2021**

Entre les soussignés :

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE LA BANQUE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée auprès de la Préfecture de police de Paris le 19 novembre 2019 sous le numéro W751254816, dont la déclaration d'activité en qualité d'organisme de formation a été enregistrée sous le numéro 11756030575 auprès du Préfet de la région Ile-de-France,

Laquelle a son siège social situé 18, rue La Fayette - 75009 Paris et son siège administratif sis 5, esplanade Charles de Gaulle - 92739 Nanterre cedex,

Représentée par son Directeur Général, Monsieur **Eric DEPOND**, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

ci-après désignée l' « **ESBanque** »,

D'une part,

Et

L'Université Toulouse 1 Capitole

Etablissement public administratif à caractère scientifique, culturel et professionnel situé au 2, rue du Doyen Gabriel Marty – 31042 TOULOUSE Cedex 9,

Représentée par **Monsieur Hugues KENFACK** en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,

Agissant au nom et pour le compte de l'École de Management, composante de l'Université Toulouse 1 Capitole,

Représentée par **Monsieur Hervé PENAN** en sa qualité de Directeur, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après désignée l' « **UNIVERSITE** »,

D'autre part,

Ensemble ci-après dénommés individuellement la « **Partie** », le « **Partenaire** » et collectivement les « **Parties** », les « **Partenaires** ».

Préambule :

Les Parties ont conclu une convention cadre de partenariat et une convention d'application (ci-après la « **Convention** ») en date du 03 novembre 2021 ayant pour objet la mise en place d'un dispositif de formation en alternance préparant les candidats préalablement recrutés sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, au diplôme national de la **LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE BANQUE FINANCE**

(ci-après la « **Formation** »).

Cette Convention cadre a pris effet au 1^{er} septembre 2021. Elle a été conclue pour une durée de trois ans à compter de l'année universitaire 2021 - 2022.

A l'occasion du prochain renouvellement de la Convention, les Parties ont souhaité mettre à jour plusieurs annexes de la Convention applicables à compter de la rentrée universitaire 2022-2023 et apporter des modifications à la Convention.

Les Parties ont en conséquence formalisé les modifications susmentionnées dans le cadre du présent avenant (ci-après l'« **Avenant**») et ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

L'Avenant a pour objet :

- d'actualiser et d'ajouter les annexes de la Convention suivantes :

- Annexe(s) pédagogique(s)
- Annexe financière
- justificatif de la certification Qualité

Les annexes actualisées de la Convention sont jointes aux présentes.

ARTICLE 2 - PRISE D'EFFET ET DUREE

L'Avenant prend effet, au besoin rétroactivement, à compter du **1^{er} septembre 2022 pour toute la durée de la Convention.**

Il est précisé que la Convention (dont le présent avenant fait partie intégrante) se renouvelle par tacite reconduction aux conditions de son article intitulé « DUREE ET PRISE D'EFFET ».

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS FINALES

Toutes les stipulations de la Convention non expressément modifiées par l'Avenant restent inchangées et continuent de produire leurs effets à l'égard des Parties.

En cas de contradiction entre les stipulations de la Convention et celles de l'Avenant, les Parties conviennent expressément que les stipulations de l'Avenant prévaudront et seront seules applicables.

Cette convention fait l'objet d'une procédure simplifiée de dématérialisation sur une plateforme WEB par Docaposte.

Les signatures électroniques en ligne sont certifiées CERTINOMIS.

Liste des signataires insérés dans le circuit de signatures en ligne :

<p>Pour l'ESBanque Le Directeur Général Eric DEPOND</p>	<p>Pour l'UNIVERSITE Le Président Hugues KENFACK</p>	<p>Pour l'Ecole de Management Le Directeur Hervé PENAN</p>
------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

ANNEXE 1 : MAQUETTE PEDAGOGIQUE

Blocs de compétences (RNCP 30181)			Heures et évaluation CM			Heures et évaluation TD			Seconde session	Porteur / porté	
			Enseignements	ECTS/Co eff.	Heures	Nature évaluation	Durée (h)	Heures			Nature évaluation
SEMESTRE 1											
COMPETENCES SPECIFIQUES											
1	Maîtriser l'environnement de la bancassurance et de sa réglementation	Monnaie - Politique monétaire	3	21	CT écrit - 100%	1,5	0		Epreuve seconde session 100%	TSM	
		Système bancaire français et européen	3	21	CT écrit - 100%	1,5	0		Epreuve seconde session 100%	TSM	
		Intermédiation bancaire	3	21	CT écrit - 100%	1,5	0		Epreuve seconde session 100%	TSM	
		Marchés financiers	3	14	CT écrit - 100%	1	0		Epreuve seconde session 100%	TSM	
		Droit bancaire	2	14	CT écrit - 100%	1	0		Epreuve seconde session 100%	TSM	
Total			14	91		6,5	0				
2	Gérer et pérenniser la relation bancassurance avec le client	Déclencher les prises de conscience	4	35	CT écrit - 100%	7	0		Epreuve seconde session 100%	ESBanque	
		Qualifier les projets du client	5	42	CT oral - 100%	7	0		Epreuve seconde session 100%	ESBanque	
Total			9	77		14	0				
3	Appréhender le cadre juridique de l'activité en bancassurance	Anglais de la finance	2	17,5	CC oral - 100%	0	0		Epreuve seconde session 100%	TSM	
		Audit - Organisation et stratégie	2	14	CT écrit - 100%	1	0		Epreuve seconde session 100%	TSM	
		Environnement et acteurs du marché de l'assurance	3	10,5	CT écrit - 100%	1	0		Epreuve seconde session 100%	TSM	
Total			7	42		2	0				
Total semestre 1			30	210		22,5	0				
SEMESTRE 2											
COMPETENCES SPECIFIQUES											
4	S'approprier les transformations de la banque par les nouvelles technologies	La banque vers le digital	1	7	CT écrit - 100%	1	0		Epreuve seconde session 100%	TSM	
		Comportement du consommateur	1	14	CT écrit - 100%	1	0		Epreuve seconde session 100%	TSM	
		Qualité Sécurité Environnement	1	14	CT écrit - 100%	1	0		Epreuve seconde session 100%	TSM	
Total			3	35		3	0				
5	Gérer et pérenniser la relation bancassurance avec le client	Statuer sur l'opportunité de l'entrée en relation		21			0		Epreuve seconde session 100%	ESBanque	
		Identifier les solutions	5	42	CT oral - 100%	7	0			ESBanque	
		Remporter l'adhésion du client et assurer le suivi		28			0			ESBanque	
		Traiter les besoins de financement	4	28	CT écrit - 100%	4	0		Epreuve seconde session 100%	ESBanque	
Total			9	119		11	0				
6	Gérer et développer un portefeuille clients en bancassurance	Actionner les leviers de développement		14			0		Epreuve seconde session 100%	ESBanque	
		Développer la satisfaction client	4	21	CT écrit - 100%	3	0			ESBanque	
		Contribuer à l'accroissement du PNB		14			0			ESBanque	
Total			4	49		3	0				
7	Maîtriser l'environnement de la bancassurance et sa réglementation	Droit de l'Assurance	2	21	CT écrit - 100%	1,5	0		Epreuve seconde session 100%	TSM	
		Fiscalité des particuliers	1	14	CT écrit - 100%	1	0		Epreuve seconde session 100%	TSM	
		Gestion boursière	1	14	CT écrit - 100%	1	0		Epreuve seconde session 100%	TSM	
Total			4	49		3,5	0				
COMPETENCES TRANSVERSALES											
8	Appréhender le travail en équipe et sa restitution	Mission professionnelle	1	0	CC rapport - 100%	0	0		Epreuve seconde session 100%	ESBanque	
		Projet tutoré	6	0			49	CT écrit - 50% CT soutenance - 50%	7	Epreuve seconde session 100%	ESBanque
		Grand oral	3	0			7	CC oral - 100%	7	Epreuve seconde session 100%	TSM
Total			10	0		0	56	14			
Total semestre 2			30	252		20,5	56	14			
Total annuel			60	462		43	56	14			
575											

ANNEXE 2 : ANNEXE FINANCIERE

Les prestations de formation assurées par l'UNIVERSITE en application des présentes sont facturées à l'ESBanque sur la base du tarif suivant :

PRESTATION	Unité de calcul	Tarif unitaire
Face à Face pédagogique (244 heures)	Heure / alternant	11€